

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMAL

MANDAT DE VENTE/RECHERCHE:

Jusqu'à 100 000 €	= 10 %
De 100 001 € à 200 000 €	= 8%
De 200 001 € à 500 000 €	= 6 %
A partir de 500 001 €	= 5 %

LOCATION:

Plafond prévu par la loi ALUR au m² habitable soit :
Visites + constitution dossier + rédaction bail : 8 € / m²
Etat des lieux : 3 € / m²
Honoraires à la charge du bailleur ainsi que du preneur
Sans jamais dépasser un mois de loyer hors charges
pour chaque partie

Le barème est basé sur le prix de vente affiché TTC au taux en
vigueur actuel

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf pour les mandats
de recherche (honoraires à la charge de l'acquéreur)